



LA RÉGLEMENTATION SUR LA LCBFT



réf. FCT01A

Parcours 3 classes virtuelles

› Maîtriser la réglementation liée à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

PROGRAMME

INITIATION

PERFECTIONNEMENT

EXPERTISE

EXPERTISE+

- Les mécanismes du blanchiment
 - Contexte et définitions
 - Phases et typologies
- La réglementation européenne et française
 - Directives européennes
 - Ordonnances de transposition
- Le gel des avoirs : définition et mise en œuvre
- Les différentes institutions
 - GAFI
 - TRACFIN
 - Régulateurs
- Les enjeux des règles de LCBFT pour le courtage accessoire

Durée : 2h20

Public : tout collaborateur ou tout agent général souhaitant connaître les obligations liées à la lutte contre le blanchiment pour l'activité de courtage accessoire

Objectif opérationnel :

- connaître le cadre réglementaire de la lutte contre le blanchiment

Prérequis : aucun



LA LCBFT : COURTAGES ACCESSOIRES ET OBLIGATIONS



réf. FCT01B

Parcours 3 classes virtuelles

› Pratiquer le courtage accessoire en respectant les obligations dédiées à la LCBFT

PROGRAMME

INITIATION

PERFECTIONNEMENT

EXPERTISE

EXPERTISE+

- Les obligations de lutte contre le blanchiment pour l'activité de courtage accessoire
 - Nature des obligations / procédures à respecter
 - Point sur les différents niveaux de vigilance
 - Tierce introduction : définition et mise en œuvre
 - Relations avec les clients
 - Cartographie des risques identifiée selon la nature des contrats, des clients, des canaux de distribution
 - Articulation des procédures de blanchiment : mandante (activité d'agent) / spécifique au courtage accessoire
 - Etablir une procédure LCBFT opérationnelle et compatible avec les autres livrables

Durée : 2h20

Public : tout collaborateur ou tout agent général souhaitant connaître les obligations liées à la lutte contre le blanchiment pour l'activité de courtage accessoire

Objectif opérationnel :

- retenir les obligations en matière de lutte contre le blanchiment pour l'activité de courtage accessoire

Prérequis : aucun



Nouveauté



Formation mixte collaborateurs/agents

LA LCBFT : RISQUES, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS



réf. FCT01C

Parcours 3 classes virtuelles

› Mesurer les risques et les responsabilités en cas de non-respect de la réglementation LCBFT

PROGRAMME

INITIATION

PERFECTIONNEMENT

EXPERTISE

EXPERTISE+

- L'analyse des risques en assurance
- Focus sur la fraude : fraude fiscale / fraude en assurances de personnes / fraude en assurances de dommages
- Les déclarations de soupçon
 - Détection des dossiers concernés
 - Modalités et complétude des déclarations
 - Traitement par TRACFIN
- Les risques et sanctions
 - Risque pénal
 - Risque disciplinaire
 - Risque d'image et de réputation

Durée : 2h20

Public : tout collaborateur ou tout agent général souhaitant connaître les obligations liées à la lutte contre le blanchiment pour l'activité de courtage accessoire

Objectif opérationnel :

- appréhender les responsabilités encourues en cas de non-respect de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment

Prérequis : aucun



QU'EST-CE QUE LA CLASSE VIRTUELLE ?

La classe virtuelle est une formation à distance, menée en direct par un formateur pour des stagiaires pouvant se trouver en différents lieux géographiques. Elle réunit tous les avantages du présentiel et du elearning.

Les avantages de la classe virtuelle :

- Formation de stagiaires dispersés
- Contact permanent et en direct avec le formateur
- Participation accrue, échanges entre stagiaires
- Coûts maîtrisés sans déplacement
- Modularité des formations, souplesse des horaires

L'accès à la classe virtuelle nécessite un ordinateur, une connexion internet, un téléphone et de préférence une webcam.

